
DELIBERATIONS

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 NOVEMBRE 2024 :

1. Affaires administratives et financières

- 1.1 Convention de mise à disposition de la piscine SPADIUM de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET au SDIS 50
- 1.2 Marché pour l'acquisition de véhicules d'interventions diverses et d'incendie pour le SDIS de La Manche – Marché n°2019GL05 – Lot n°4 : Véhicule break – Marché n°2020GL01 - Lot n°1 : Fourniture et équipement de véhicule tout usage - Exonération de pénalités de retard
- 1.3 Marché d'entretien et de réparations de véhicules de PTAC supérieur à 3.5 tonnes pour le SDIS de La Manche
- 1.4 Marché de fourniture de repas et prestations de services pour le centre Départemental de Formation du SDIS de la Manche
- 1.5 Marché de prestations de formation au permis de conduire de catégorie C pour le SDIS de la Manche
- 1.6 Marché de fourniture de titres-restaurants pour le SDIS de la Manche
- 1.7 Ajustement de la provision pour Compte Epargne Temps
- 1.8 Sortie d'actif et cession d'un banc de contrôle ARI DRAGER
- 1.9 Avenant n° 3 à la convention financière établie entre le SDIS de la Manche et la communauté d'agglomération du Cotentin
- 1.10 Convention de mise à disposition du gymnase de la Fondation Bon Sauveur de la Manche – 65 rue Baltimore à Saint-Lô (rapport sur table)

2. Ressources humaines

- 2.1 Convention pour la participation à l'arbre de Noël du Conseil départemental des enfants du personnel de l'état-major

3. Opérationnel

- 3.1 Conventions financières portant tarification des missions sanitaires effectuées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche pour le Service d'Aide Médicale Urgente de la Manche.

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du
- 5 DEC. 2024

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le - 4 DEC. 2024

Le Président du Conseil d'administration du service
départemental d'incendie et secours



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 novembre 2024 à 16h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 7 novembre 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 1-1

Objet : Convention de mise à disposition de la piscine SPADIUM de SAINT-HILAIRE-DU-HARCOUET au SDIS 50

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention entre le SDIS de la Manche et la SAS Complexe Aquatique des 3 provinces ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention ainsi que les éventuels renouvellements.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 novembre 2024 à 16h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 7 novembre 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 1-2

Objet : Marché pour l'acquisition de véhicules d'interventions diverses et d'incendie pour le SDIS de La Manche – Exonération de pénalités de retard.

Marché n°2019GL05 – Lot n°4 : Véhicules break

Marché n°2020GL01 – Lot n°1 : Fourniture et équipement de Véhicule Tout Usage

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché n°2019GL05 portant sur l'acquisition de quatre véhicules breaks, attribué à la société DICOMA, avec un délai de livraison contractuel de 140 jours calendaires et conformément au bon de commande ST221210 pour un montant de 72 802.40 € HT ;

Vu le marché n°2020-GL-01 portant sur l'acquisition de deux véhicules tout usage, attribué à la société DICOMA et notifié à celle-ci le 22 avril 2022, avec un délai de livraison de 180 jours calendaire et conformément au bon de commande ST221212 pour un montant de 58 982.00 € HT ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** l'exonération partielle des pénalités de retard d'un montant total de 36 066,50 € et d'appliquer une pénalité de retard d'un montant de 13 178,44 € à l'encontre de la société DICOMA, pour les marchés cités en objet, reste à rembourser à la société DICOMA 17 858,32 €.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 novembre 2024 à 16h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 7 novembre 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 1-3

Objet : Marché d'entretien et réparations de véhicules de PTAC supérieur à 3.5 tonnes du SDIS de La Manche – Appel d'offres ouvert – Autorisation de signer les marchés.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres en matière de choix des offres retenues lors de sa séance du mercredi 27 novembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

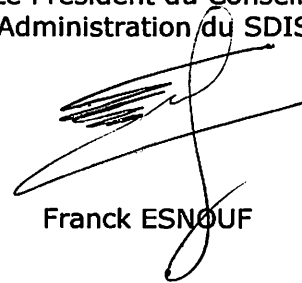
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer les marchés avec les sociétés ci-dessous :

Lots	Nom des candidats	Montant maximum annuel des marchés en HT
Lot n°1 – SECTEUR 1	CODICA	100 000.00 €
Lot n°2 – SECTEUR 2	GARAGE LENOEL	30 000.00 €
	JEANNE POIDS LOURDS	
Lot n°3 – SECTEUR 3	JEANNE POIDS LOURDS	35 000.00 €
	CODICA	
Lot n°4 – SECTEUR 4	CODICA	85 000.00 €
	SODIAMA	

Accusé de réception en préfecture
0502850001000127-1507104-3-DE
Date de télétransmission : 05/12/2024
Date de réception préfecture : 05/12/2024

Lot n°5 – SECTEUR 5	CODICA	65 000.00 €
	SODIAMA	
Lot n°6 – SECTEUR 6	SODIAMA	63 000.00 €
	CODICA	
Lot n°7 – SECTEUR 7	SODIAMA	51 000.00 €
	CODICA	

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 novembre 2024 à 16h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 7 novembre 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 1-4

Objet : Marché de fourniture de repas et prestations de services pour le Centre Départemental de Formation du SDIS de La Manche – Appel d'offres ouvert – Autorisation de signer le marché.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres en matière de choix des offres retenues lors de sa séance du mercredi 27 novembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

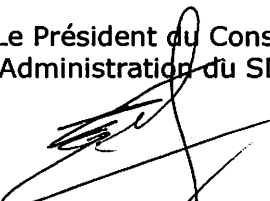
Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer le marché avec la société ci-dessous :

Lots	Nom des candidats	Montant maximum annuel des marchés en HT
Lot n°1 – Livraison de repas	Maison de retraite de Marigny	40 000.00 €
Lot n°2 – Service de restauration	Lot infructueux	
Lot n°3 – Livraison de plateaux repas	Lot infructueux	
Lot n°4 – Prestations de service	Lot infructueux	

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

Accusé de réception en préfecture
050-28500014-20241127-DBU27112024_1-4-DE
Date de télétransmission : 05/12/2024
Date de réception préfecture : 05/12/2024

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 novembre 2024 à 16h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 7 novembre 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 1-5

Objet : Marché de fourniture de prestations de formation au permis de conduire de catégorie C pour le SDIS de La Manche – Appel d'offres ouvert – Autorisation de signer les marchés.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres en matière de choix des offres retenues lors de sa séance du mercredi 27 novembre 2024 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

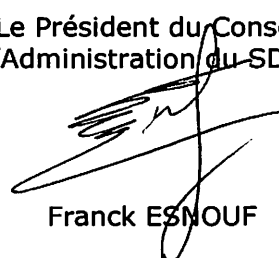
Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer les marchés avec les sociétés ci-dessous :

Lots	Nom des candidats	Montant maximum annuel des marchés en HT
Lot n°1 – NORD COTENTIN	SECCAM	28 000.00 €
Lot n°2 – CENTRE MANCHE	BIGOT FORMATION	28 000.00 €
Lot n°3 – SUD MANCHE	BOULAY FORMATION	28 000.00 €

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 novembre 2024 à 16h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 7 novembre 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 1-6

Objet : Marché de fourniture de titres-restaurants pour le SDIS de La Manche – Appel d'offres ouvert – Autorisation de signer le marché.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis d'appel public à concurrence transmis pour publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) ;

Vu le procès-verbal et les décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres en matière de choix des offres retenues lors de sa séance du mercredi 27 novembre 2024 ;

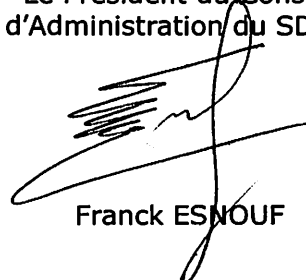
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à signer le marché avec la société EDENRED pour un montant maximum annuel de 662 000.00 € HT.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 novembre 2024 à 16h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 7 novembre 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 1-7

Objet : Ajustement de la provision pour Compte Epargne Temps

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2018-1305 du 27 décembre 2018 relatif à la conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne temps en cas de mobilité des agents dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2023 fixant les montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne-temps (CET) ;

Vu la délibération n°4-3 du conseil d'administration du 29 octobre 2009 instaurant un compte épargne temps au sein du SDIS à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la délibération n°2-5 du conseil d'administration du 6 juillet 2015 modifiant le compte épargne temps ;

Vu la délibération n°1-1 du conseil d'administration du 27 mars 2024 constituant la provision pour compte épargne-temps ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

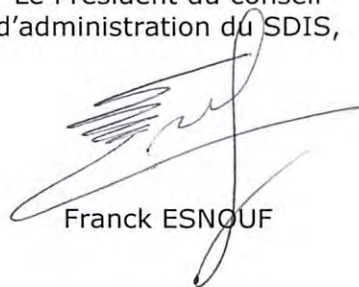
Le bureau du conseil d'administration après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'ajustement de la provision à hauteur de 230 476 €, par une reprise de 10 785 € sur la provision constituée, selon le tableau détaillé ci-dessous,

Catégorie Statutaire	Nbre de CET	Nbre de jours	Nbre de CET >15 jours	Coût journalier	Nombre de jours monétisables	Montant à provisionner au 30/09/2024	Montant provisionné au 31/12/2023	Ajustement Provision (Reprise)
Catégorie A	33	1 341,5	27	150 €	882,0	132 300 €	141 300 €	9 000 €
Catégorie B	28	947,5	25	100 €	548,5	54 850 €	54 850 €	0 €
Catégorie C	57	1 142,5	29	83 €	522,0	43 326 €	45 111 €	1 785 €
TOTAL	118,0	3 431,5	81,0		1 952,5	230 476 €	241 261 €	10 785 €

Certifié exécutoire

Le Président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 novembre 2024 à 16h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 7 novembre 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 1-8

Objet : Sortie et cession d'un banc de contrôle ARI DRAGER au SDIS du Calvados

Vu le code général des collectivités territoriales ;

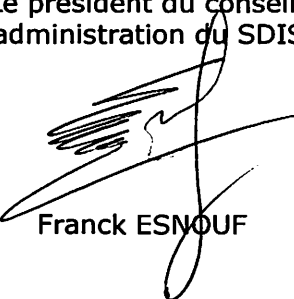
Vu la demande formulée au SDIS de la Manche par le SDIS du Calvados ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la sortie de l'actif immobilisé du banc de contrôle ARI DRAGER sous le numéro d'inventaire CDF-EQUIPEMENT ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à le céder pour la somme de 1 200 €, au profit du SDIS du Calvados.

Certifié exécutoire
Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 novembre 2024 à 16h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 7 novembre 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme nouvel

RAPPORT N° 1-9

Objet : Avenant n° 3 à la convention financière établie entre le SDIS de la Manche et la communauté d'agglomération du Cotentin.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2A du 12 novembre 2008 relative à la réalisation du programme pluriannuel d'investissement immobilier – principe d'une participation financière des communes et EPCI ;

Vu la délibération n° 5-2 du conseil d'administration du 18 décembre 2012 relative à la création de l'autorisation de programme (AP) pour la construction de deux nouveaux bâtiments pour le centre de secours principal de CHERBOURG ;

Vu la délibération n° 3-1 du conseil d'administration du 02 juillet 2013 relative au montant de l'opération de construction du centre d'incendie et de secours de CHERBOURG-OUEST ;

Vu la délibération n° 2-2 du conseil d'administration du 07 décembre 2022 relative à l'opération de construction du centre d'incendie et de secours de CHERBOURG OUEST - Avenant n° 1 à la convention financière ;

Vu la délibération n° 2-1 du conseil d'administration du 08 novembre 2023 concernant l'actualisation de l'autorisation de programme de CHERBOURG OUEST ainsi que la signature de l'avenant n° 2 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la signature de l'avenant n° 3 à la convention financière établie entre le SDIS de la Manche et la CA du Cotentin relatif à la modification du versement du reliquat de la participation de la CA du Cotentin, soit 925 000 € sur l'exercice 2024 et le solde sur l'exercice 2025.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,

Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 novembre 2024 à 16h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 7 novembre 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTEILEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 1-10

Objet : Convention de mise à disposition du gymnase de la Fondation Bon Sauveur de la Manche – 65 rue Baltimore à Saint-Lô

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention entre la Fondation Bon Sauveur de la Manche et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Le Président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 novembre 2024 à 16h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 7 novembre 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 2-1

Objet : Convention pour la participation à l'arbre de Noël du conseil départemental des enfants de l'état-major et du centre départemental de formation

Vu le code général des collectivités territoriales ;

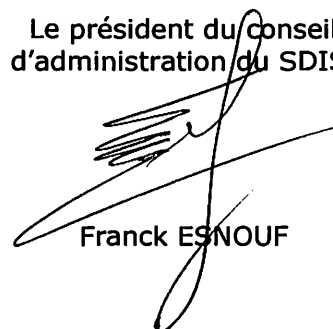
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration ;

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre le conseil départemental de la Manche et le SDIS de la Manche pour la participation à l'arbre de Noël du conseil départemental des enfants de l'état-major et du centre départemental de formation ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer ladite convention ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le bureau du conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **27 novembre 2024 à 16h30**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 7 novembre 2024

Etaient présents : Mme NOUVEL, Mme GRASSET, Mme CASTELEIN, M. LELONG

Assistaient également : COL DEDIEU, MCL BERGINIAT, LCL LION, M. MACE

Secrétaire de séance : Mme NOUVEL

RAPPORT N° 3-1

Objet : Conventions financières portant tarification des missions sanitaires effectuées par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche pour le Service d'Aide Médicale Urgente de la Manche des centres hospitaliers d'Avranches/Granville, de Saint-Hilaire-du-Harcouët et du Centre Hospitalier Public du Cotentin

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 3-2 du conseil d'administration du 17 février 2011 relative aux conventions relatives aux transports VSAV entre le SDIS et les centres hospitaliers ;

Vu la délibération n° 3-7 du conseil d'administration du 5 mai 2020 relative aux conventions financières entre le SDIS et les centres hospitaliers ;

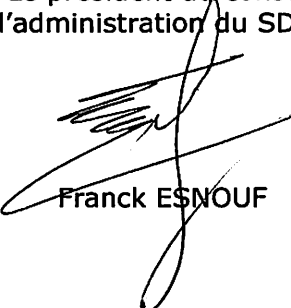
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du bureau du conseil d'administration,

Le bureau du conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

● **AUTORISE** Monsieur le président du conseil d'administration à signer lesdites conventions présentées en annexe.

Certifié exécutoire

Le président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF